

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date convocation :
Le 18 mars 2025
Date affichage :
Le 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Délibération N°2025_D10

Objet : Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil municipal de Boissezon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir gestion du gîte communal accueil et encaissement des personnes, ménage du gîte, entretien des locaux communaux.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :
Le 27 mars 2025**

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 mois environ allant du mois d'avril 2025 au mois d'octobre 2025.

La durée hebdomadaire de service de l'agent est fixée à 3/35^{ème}

L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

L'agent travaillera un week-end sur deux et pendant la durée des congés de Mme Agnès THOMAZE.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL